Audition au commissariat... que faire

Par emmast45

Bonjour,

j'ai été convoqué par téléphone pour une audition dans un commissariat dans une semaine et demi entant que suspect pour un délit, dois-je demander l'aide juridictionnelle et appeler un avocat ou j'attends le rendez-vous pour demander un avocat, j'aimerais des précisions sur ce qu'il faut faire pour se préparer au mieux s'il vous plaît.

Par yapasdequoi

Bonjour,
Lire ici les informations détaillées :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32124]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32124[/url]

Par emmast45

j'ai bien pris connaissance mais quelle est la meilleure chose à faire ?
lors de cette audition ai-je le droit de demander un avocat commis d'office (oui) et d'ensuite seulement demander l'aide juridictionnelle financière ? ou dois-je demander dès maintenant ?

Par yapasdequoi

C'est vous qui décidez ce que vous voulez demander.
Si vous pensez avoir un risque d'être mis en cause, anticipez.

Par emmast45

il faut prendre l'aide juridictionnelle avant obligatoirement pour être remboursé ou elle est valable même après ?

Par TUT03

Bonjour
vous avez bien une idée des raisons de cette convocation, soit vous avez commis des faits répréhensibles, vous les savez et il est alors vivement conseillé de venir avec un avocat à cette convocation, avec lequel vous vous serez entretenu avant pour qu'il puisse comprendre la situation et défendre vos intérêts et vos droits

soit vous ignorez sincèrement tout des raisons et vous attendez de les connaître pour demander d'être assisté par un avocat de permanence

mais selon vos revenus, de toutes les façons, je vous invite à faire une simulation de vos droits à l'aide juridictionnelle
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59382]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59382[/url]

si vous y êtes éligible, vous pouvez choisir d'emblée de vous présenter avec un avocat, ou pas , c'est à vous de choisir

---
Par emmast45

d'accord c'est noté,

dans la simulation, il y a "J'indique mon revenu fiscal de référence en euros (voir dernier avis d'imposition) : *"
sachant que je suis rattachée à mon père mais que je ne gagne pas de revenu, dois je mettre les revenus de mon père ?

Par TUT03

êtes vous majeur ?

Par emmast45

oui

Par yapasdequoi

C'est le RFR du foyer qu'il faut indiquer.
Voyez aussi avec vos parents si ils peuvent bénéficier d'une assistance juridique dans le cadre de leur assurance habitation et responsabilité civile.

Par emmast45

d'accord, merci
dernière question au niveau du temps, je n'ai pas d'avocat et c'est dans une semaine aurai je le temps d'en trouver un ? ou alors j'attends le commis d'office ? ou alors lors de l'audition je ne dis rien et repars en attendant la prochaine ?

Par TUT03

vous seul savez si vous avez commis des faits répréhensibles ou pas et la nature de leur gravité donc c'est à vous de juger de l'urgence et de l'importance de la situation pour vous

si vous téléphonez aujourd'hui ou lundi à un avocat, selon la nature des faits, il pourrait se rendre disponible le moment venu

si les faits sont graves, vous ne repartirez peut être pas en attendant la prochaine fois....